

CRIMINALITÉ ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.

Les statistiques de la criminalité au Canada sont colligées et publiées annuellement par le Bureau Fédéral de la Statistique, en vertu de la Loi de la Statistique 1918 (8-9 Geo. V. chap, 43). Elles couvrent une période annuelle se terminant le 30 septembre et les plus récentes sont celle de l'année 1918; elles comportent deux grandes divisions; (1) les crimes et délits et (2) les contraventions, la première comprenant toutes les poursuites jugées par les cours d'assises et les magistrats criminels, et la deuxième catégorie, les causes de minime importance soumises aux juges de paix, en vertu de la loi sur les procès sommaires.

Crimes et délits.—Le tableau 29 indique le nombre des accusations, celui des condamnations et le pourcentage des acquittements, par provinces, pour les années 1916, 1917 et 1918. Au cours de l'année terminée le 30 septembre 1918, l'on compta 21,747 accusations et 17,370 condamnations pour crimes et délits commis dans tout le Canada, au lieu de 19,454 poursuites et 15,559 condamnations en 1917, soit une augmentation de 2,293 ou 11.78 p.c. dans les accusations et 1,811 ou 11.64 p.c., dans les verdicts et sentences. Comme on peut le voir par ce tableau, une décroissance de la criminalité se manifeste dans toutes dans les provinces à l'ouest de la Saskatchewan, y compris cette province; au contraire dans les autres provinces plus à l'est, elle est en progression.

Contraventions.—Le nombre des contraventions et menus délits sommairement jugés en 1918—c'est-à-dire la totalité des condamnations prononcées, sauf les crimes et délits déferés aux cours criminelles—s'est élevé à 105,899 contre 98,452 en 1917, soit une augmentation de 7,447 ou 7.56 p.c.

Condamnations à mort.—En 1918, 20 personnes ont été condamnées à mort pour assassinat, au lieu de 15 en 1917, et la peine capitale a été appliquée 10 fois au lieu de 7 en 1917; il y eut 10 commutations de cette peine en un emprisonnement soit perpétuel, soit d'une durée déterminée, au lieu de 8 en 1917. En 1918, quatre personnes ont été condamnées à l'emprisonnement à perpétuité au lieu d'une seule en 1917.

29.—Accusations, condamnations et acquittements en ce qui concerne les crimes et délits, par provinces, 1916, 1917 et 1918.

Provinces.	1916.			1917.			1918.		
	Accu- sations.	Con- damna- tions.	Ac- quitte- ments.	Accu- sations.	Con- damna- tions.	Ac- quitte- ments.	Accu- sations.	Con- damna- tions.	Ac- quitte- ments.
Ile du Prince-Edouard.....	nomb. 22	nomb. 14	p.c. 36.36	nomb. 36	nomb. 33	p.c. 8.33	nomb. 42	nomb. 37	p.c. 11.90
Nouvelle-Ecosse.....	787	644	18.17	711	582	18.14	990	717	27.58
Nouveau-Brunswick.....	366	296	19.12	383	332	13.32	387	334	13.69
Québec.....	4,643	3,824	17.64	4,103	3,376	17.72	4,631	3,747	19.09
Ontario.....	9,807	7,888	19.57	8,576	6,924	19.26	10,278	8,313	19.12
Manitoba.....	1,489	1,226	17.66	1,319	1,090	17.40	1,617	1,364	15.65
Saskatchewan.....	2,305	1,729	24.99	1,420	1,065	25.00	1,412	1,099	22.17
Alberta.....	2,543	1,900	25.28	1,335	901	32.51	1,237	889	28.13
Colombie Britannique.....	1,956	1,619	17.23	1,548	1,234	20.29	1,138	859	24.52
Yukon.....	24	20	16.66	23	22	4.35	15	11	26.66
Canada.....	23,942	13,160	19.97	19,454	15,559	20.92	21,747	17,370	20.13